

**MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD**  
 APPROBATION

**5.3**

**PLAN DE ZONAGE COMMUNAL**  
**QUETIGNY**  
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain  
 en date du 24 mars 2022

Le Président,  
 Pour le Président, le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
 Pierre PRIBETICH



**ZONES**

- U
- AU
- A
- Ap, Apv
- N
- Np, Npe, Npj
- Nc

--- Cheminements à conserver, à créer  
 - - - Marges de recul  
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées  
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau

▨ Sites de projet habitat  
 ○ Sites de projet économiques et métropolitains  
 ■ Emplacements réservés

**PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**

- Edifices métropolitains remarquables
- Eléments et édifices remarquables

Ensembles urbains :

- Ensembles métropolitains
- Ensembles communaux

**PAYSAGE ET NATURE**

- ▨ Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
- ▨ Espaces Boisés Classés (EBC)
- ▨ Terrains cultivés en zone urbaine
- Continuité de nature à préserver
- Continuité de nature à créer
- Arbres isolés
- Plans d'eau
- Cours d'eau

ER dans le PLUi		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Aménagement cyclable sur la RM 108	Métropole
2	Prolongement de la liaison piétonne	Commune
3	Aménagement pour piste cyclable le long de l'avenue de Bourgogne	Métropole
4	Aménagement d'une voie nouvelle entre la rue Paroisse et l'opération centralité	Commune

